

21286 B P2 194

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME XXXVII

(1^{er} fascicule)

1907



81880

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN^{me}
RUE DES CLARISSES, 52, LIÈGE



LA LÉGIA

Étude toponymique.

I

Légia est le nom porté actuellement par le ruisseau qui, descendant des hauteurs d'Ans, pénètre dans la ville de Liège par le faubourg Sainte-Marguerite, et, voûté depuis longtemps, passe sous le Palais, sous la place du Marché et sous l'Hôtel de Ville pour aller, par la rue du Rêwe, se déverser enfin dans la Meuse.

C'est ce ruisseau qui a donné naissance à la ville de Liège. Elle est née dans son vallon, elle a été le village de la Légia bien avant de devenir la ville de la Meuse. Là-dessus, il n'y a point de doute. Mais le ruisseau a-t-il aussi donné son nom à la ville, ou, pour préciser davantage, le nom de Liège dérive-t-il de celui qui désigna d'abord le ruisseau?

Dans mon mémoire sur *les Origines de la ville de Liège*, publié il y a quelque vingt-cinq ans ⁽¹⁾, je l'ai vivement contesté. J'ai établi que *Legia* n'est qu'une dérivation érudite et non populaire de *Leodium*, que *Leodium* lui-même était primitivement *Leudicum*, que *leudicus* est un adjectif hybride formé à l'époque mérovingienne

⁽¹⁾ Dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (BSAHL)*, t. II (1882).

d'un radical germanique et d'une désinence latine, et dont le sens correspond identiquement à celui de *publicus*. J'ai établi ensuite que ce qualificatif, devenu le nom propre de la localité, rappelle que celle-ci faisait partie du domaine de l'Etat, à la différence des terres qui étaient devenues l'objet de l'appropriation privée. Enfin, j'ai supposé que ce nom, graduellement altéré au cours des temps par la prononciation locale ou par la fantaisie des érudits, s'était communiqué finalement au ruisseau, qui le portait depuis au moins III^e.

Pour plus de clarté, je résume en trois propositions la doctrine contenue dans mon mémoire de 1882.

1^o *Legia* dérive de *Leudicum* ;

2^o *Leudicum* est un nom de terre et désigne un domaine de l'Etat ; il n'est pas un nom de cours d'eau ;

3^o Par conséquent, la ville de Liège n'a pas emprunté son nom à son ruisseau, c'est le ruisseau qui a emprunté le sien à la ville.

De ces trois propositions, les deux premières sont, je crois, acquises à la science, et, depuis un quart de siècle, elles s'imposent à quiconque veut étudier le sujet. Il n'en est pas de même de la troisième.

Mes études toponymiques, poursuivies avec assiduité après le temps où parut mon mémoire sur les *Origines de la ville de Liège*, m'ont acheminé graduellement à des constatations inattendues. Je me suis rendu compte qu'il est impossible que le ruisseau n'ait pas porté de nom avant le village fondé sur ses bords. Deux lois d'ordre général, dont je n'avais pas conscience en 1882, s'y opposent absolument. La première, c'est que les noms de cours d'eau sont les plus anciens de la toponymie, et que nous voyons jusqu'aux moindres ruisseaux porter le leur dès les origines de l'histoire. La seconde, c'est qu'en général les cours d'eau ont passé leur nom à la plus ancienne localité née sur leurs bords. La conclusion qui se dégageait pour moi de cette constatation, c'est qu'il ne se peut pas que

le ruisseau de Liège n'ait pas eu de nom avant la fondation de cette ville, et qu'il est hautement probable qu'il avait donné ce nom à celle-ci.

Je demande la permission d'insister sur ces deux faits. En ce qui concerne le premier, je renvoie le lecteur à la liste des noms de cours d'eau que j'ai dressée dans mon mémoire sur *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France* (1). On y verra qu'en Belgique, comme en France, en Allemagne et en Angleterre, le vocabulaire de l'hydronymie est à peu près totalement celtique ou pour mieux dire préromain (2) ; on y verra aussi que des ruisseaux aujourd'hui insignifiants et à peu près anonymes se voient, dès les débuts de l'historiographie, en possession de beaux vocables sonores. Tels sont aux VII^e et VIII^e siècles, la Cysindria à Saint-Trond, la Bebrona à Fosse, l'Andagina à Saint-Hubert, l'Alisna près de Cugnion, et un grand nombre d'autres dont j'épargne l'énumération au lecteur. Qui, aujourd'hui, connaît ces ruisseaux ? Ils ont perdu leurs noms retentissants, et quand il est question d'eux, on ne les désigne que par les appellations les plus banales : le Meulebeek, le ruisseau du Val de Poix, etc. J'ai d'ailleurs indiqué la raison pour laquelle les plus minimes cours d'eau ont joué anciennement un rôle si considérable dans la toponymie. « D'abord, dans les temps anciens, où la plus grande partie du sol était occupée par des forêts, ils avaient plus d'importance comme volume d'eau et étaient plus souvent employés, en l'absence de routes, comme voies de circulation. Ensuite, au milieu des solitudes, ils frappaient davantage l'attention

(1) *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-8°, t. XLVIII, volume I, pp. 434-473, et volume II, pp. 96-98.

(2) Depuis lors, dans le chapitre III de son magistral ouvrage sur la *Toponymie namuroise* (pp. 65-213), M. le chanoine Roland a repris la question pour la province de Namur et l'a en quelque sorte épuisée.

et étaient plus connus ⁽¹⁾ ». Ces considérations s'appliquent parfaitement au ruisseau de Liège, d'ailleurs plus important par son volume que plus d'un de ceux que je cite. Comme eux, le ruisseau de Liège a dû porter un nom dès l'origine ; ce nom, par suite, est antérieur à la ville, et il y a toute apparence qu'il est celtique ou, pour parler plus exactement, préromain ⁽²⁾.

Le second fait général qui a contribué à modifier mon opinion sur l'origine du nom de Liège, c'est, ai-je dit, que les cours d'eau ont généralement donné leur nom à la localité née sur leurs bords. Ici, les exemples sont innombrables, et il n'est, pour ainsi dire, pas un ruisseau qui ne vienne confirmer la règle. Obligé de me borner, je me contenterai de citer quelques exemples :

| | |
|-------------------------------|---|
| L'Alphen (<i>Alfena</i>) | donne son nom aux cinq villages de Bijdalphenbrugge, Alphenblock, Opalphen, Neeralphen et Teralphene. |
| L'Amblève (<i>Amal-ava</i>) | Amel (Prusse rhénane). |
| L'Arbre (<i>Asbra</i>) | Arbre. |
| La Biesme (<i>Bebrona</i>) | Biesme la Colonaise. |
| Le Birau | Beauraing (ROLAND, <i>Toponymie namuroise</i> , t. I, pp. 26 et 143). |
| La Braine (<i>Brakena</i>) | Braine-le-Comte, Braine-l'Alleu, Braine-le-Château, Wautier-Braine. |
| La Breuvanne | Breuvanne (Tintigny). |
| Le Chiers (<i>Carus</i>) | Oberkorn, Niederkorn. |

(1) Ouvrage cité, volume II, p. 96.

(2) Je dis « celtique ou préromain », parce que, s'il est certain que la grande majorité des noms de nos cours d'eaux sont empruntés au vocabulaire celtique, il n'est pas prouvé que quelques-uns ne puissent pas avoir une autre origine, plus ancienne. Cf. *La frontière linguistique*, etc., t. I, p. 435, avec la note 1.

| | |
|------------------------------------|--|
| Le Dion | Dion-le-Mont, Dion-le-Val. |
| La Dyle (<i>Tila</i>) | Tilly. |
| La Flône | Flône. |
| Le Floyon | Flavion (ROLAND, <i>Toponymie namuroise</i> , t. I, p. 193). |
| La Gelbecca | Jabbeke. |
| La Herpe (<i>Arpia</i>) | Ter Herpen, Erpe. |
| L'Heure (<i>Ora</i>) | Heure-en-Famenne. |
| Le Huy (<i>Hoio</i> ,auj. Hoyoux) | Huy. |
| L'Issche (<i>Isca</i>) | Yssche. |
| La Lomme | Lamsoul. |
| La Méhaigne | Méhaignoul. |
| La Scara (auj. Maelbeek) | Schaerbeek. |
| La Vive | Vive Saint-Bavon et Vive Saint-Eloi. |
| La Voere (<i>Fura</i>) | Tervueren. |
| La Zwalm (<i>Sualma</i>) | Munckzwalm, Nederzwalm. |

Il semblait donc légitime de conclure que le village né sur le ruisseau de Liège avait emprunté son nom à ce ruisseau. Et puisque la forme la plus anciennement connue du nom de Liège est *Leudicum*, il s'en déduisait que le ruisseau s'était appelé dans l'origine *Leudicus* ou *Leudica*.

Cette nouvelle manière de voir, à laquelle je me voyais conduit en quelque sorte malgré moi, a fini par transpirer dans la conférence que j'ai faite en 1905, à l'Exposition de Liège. Obligé, à ce moment, de me prononcer, sans pouvoir mettre le public au courant de mes hésitations et de mes doutes, je m'exprimai comme suit :

« Le nom de Liège apparaît pour la première fois dans l'histéoriographie à l'occasion de saint Lambert, évêque de Tongres-Maestricht.

» C'était alors un village formé dans la gorge d'un ruisseau qui, descendant des hauteurs d'Ans, se jetait

dans la Meuse. *Ce ruisseau s'appelait le Liège, et, conformément à la loi générale de la toponymie, il a donné son nom au village* » (1).

Toutefois, au moment même où je formulais de la sorte le résultat de mes longues tergiversations, il me restait des doutes sérieux qui ne me permettaient pas de le considérer comme définitif. Si le nom de la ville dérivait de celui du ruisseau, qui, dans ce cas, devait nécessairement être *Leudicus* ou *Leudica*, il s'ensuivait que celui-ci devait de toute nécessité être tenu pour celtique. Or l'interprétation qui traduisait *leudicus* par *publicus* était garantie par un ensemble si important de preuves qu'il paraissait difficile de la remettre en question. Et à supposer que je voulusse conserver cette interprétation, je devais, contrairement aux arguments d'ordre général qui avaient déterminé mon changement d'opinion, admettre que le ruisseau portait un nom germanique ; je devais, de plus, admettre que ce cours d'eau s'appelait le *ruisseau public*, hypothèse des plus invraisemblables et même dépourvue de sens, car qu'est-ce qu'un ruisseau public ? Autant le nom de *Leudicum* se justifiait s'il était donné à un fonds de terre, autant il devenait inexplicable et inadmissible si on l'attribuait à un ruisseau.

Il y avait, à la vérité, une autre hypothèse à faire ; elle avait été faite, bien qu'avec une certaine hésitation, par Grandgagnage, et elle s'était présentée à mon esprit dès l'origine, mais je l'avais repoussée comme étant trop subtile. Elle consistait à admettre que le ruisseau s'était appelé de tout temps *Legia*, et que le village s'était appelé dès l'origine *Leudicum*. *Leudicum* s'étant, par la suite, transformé organiquement en Liège, ce nom se trouvait fortuitement présenter avec le nom du ruisseau une analogie assez grande pour que l'on pût se persuader, dans un

(1) *La Nation Belge, 1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition Universelle de Liège en 1905. Liège-Bruxelles, s. d., p. 23.*

temps où la science étymologique était ignorée, qu'ils dérivait l'un de l'autre. Ainsi s'expliquerait qu'à partir du x^e siècle, les Liégeois qui écrivaient en latin aient imaginé de donner à la ville le nom du ruisseau, et d'employer les termes *Legia* et *Liège* comme équivalents, non seulement au point de vue du sens, mais encore au point de vue de la filiation. Mais cette hypothèse se heurtait à une impossibilité majeure. Si *Legia* était le nom primitif du ruisseau, ce nom, en s'altérant conformément aux lois phonétiques, ne pouvait produire en wallon que la forme *Loie* et jamais la forme *Liège*. Or, c'est toujours Liège et jamais *Loie* que les indigènes ont appelé le ruisseau dans leur langue. Je ne trouve pas, il est vrai, de plus ancien témoignage que celui de Jean d'Outremeuse ; en revanche, celui-ci est surabondant et pleinement autorisé, puisqu'il parle de choses de son temps (1). C'est donc bien de *Leudicum* et non de *Legia* que nous devons faire descendre le nom du ruisseau. Cela suffit pour écarter définitivement l'hypothèse dont il vient d'être question, et il est superflu de faire valoir tout ce qu'aurait d'extraordinaire la coexistence fortuite de deux vocables qui seraient venus, à la longue, se fondre en un seul pour le plus grand tourment des toponymistes d'aujourd'hui.

On le voit, le problème restait sans solution, et ni mes vues de 1882 ni celles de 1905 ne faisaient disparaître l'obsédante énigme.

Je me remis de nouveau à l'étude. Je commençai par poser nettement devant moi les résultats acquis. D'une

(1) « Sour la rivière que ons nomme Liège », Jean d'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors*, t. II, p. 255.

« Tout contreval le riwesel qui estoit nommeit Liège », Id. o. c., t. II, p. 312.

« Une bonne et petite vilhete que li évesque et li peuple nommarent Liège, selonc le nom du riwesel qui estoit nommeis Legia », Id. o. c., t. II, p. 312.

part, le nom primitif de la ville de Liège est *leudicus* ; il remonte jusqu'à la fin de VII^e siècle et il a un caractère germanique. D'autre part, le ruisseau porte, depuis au moins 1118, le nom de la ville (1). Mais, en conformité d'une loi toponymique vérifiée, il n'a pu le porter de toute antiquité. Il a eu, dans l'origine, son nom à lui, et ce nom, comme tous nos autres noms de cours d'eau, devait être un nom celtique ou tout au moins préromain. Conclusion : il avait changé de nom au cours des âges, et avait pris celui de la grande ville qui était née sur ses bords.

Cette conclusion était tellement simple, qu'il semble qu'elle eût dû me venir à l'esprit tout d'abord.

Rien, en effet, n'est plus fréquent dans la toponymie que le changement de nom des ruisseaux. De tous ceux qui ont vu naître sur leurs bords une grande ville, un seul, à ma connaissance, est parvenu à garder son nom : c'est la Wien, qui a imposé le sien à la capitale de l'Au-

(1) Voici les principaux textes :

« 1118. Pontes fregit et edificia

Rivus noster cui nomen Leggia ».

Chronique de 1118 dans *Monumenta Germaniae historica (MGH) Scriptores (SS)*, t. XII.

« 1250 (circa). Edificavit ecclesiam super rivum Legiam ad honorem sancti Servatii ».

MGH, SS. t. XXV, p. 130.

« 1292. Dominus Egidius de supra Legiam ».

BORMANS et SCHOOLMEESTERS,
Cartulaire de l'église Saint-Lambert, t. II, p. 492.

« XIII^e siècle. Domus supra Legiam ».

Passim dans l'Obituaire de Saint-Denis, d'après GOBERT,
Les Rues de Liège, t. II, 228.

triche (1). Mais les localités les plus modestes parviennent bien souvent elles aussi, à débaptiser leurs ruisseaux.

J'ai déjà cité la *Cysindria* qui est aujourd'hui le Molebeek et l'*Andagina* qui est aujourd'hui le ruisseau du Val de Poix ; mais c'est par douzaines que je puis alléguer les exemples.

L'*Alfena* s'appelle aujourd'hui Bell, l'*Arpia* est devenue le Meulebeek, le *Dion* n'est plus connu que sous le nom de Pisselet, le *Dulnosus* se retrouve dans le Roannai, le *Jodion* dans le Mignat, la *Poleda* dans la Hoëgne, la *Poleia* dans le Bocq, la *Scara* dans le Maelbeek, la *Suestra* dans le Roode Beek, la *Votra* dans le Grootbeek, etc, etc.

Il n'y a là rien d'étonnant.

Les ruisseaux de petit parcours ne sont guère connus et dénommés que par les habitants de la localité où ils coulent, et lorsqu'il se présente une circonstance historique qui amène ceux-ci à les désigner sous un nom nouveau, le nom ancien, n'étant pas protégé par l'usage des populations voisines, disparaît facilement. Les cours d'eau d'une plus grande étendue ne subissent pas cette destinée, parce que leurs noms font partie des vocabulaires d'un peuple entier et que celui-ci ne les modifie pas sans une cause des plus sérieuses.

Or, il n'y en a pas qui agisse avec autant d'énergie que la naissance de localités habitées. D'ordinaire, la première qui surgit prend le nom du ruisseau ; les autres reçoivent des noms empruntés à d'autres circonstances. Lorsque l'une d'elles conquiert une importance particulière et qu'elle devient comme la reine de son vallon, ce sera désormais d'après elle que le ruisseau sera connu. Je prends un exemple au X^e siècle. Un affluent de la Lys près

(1) Vienne, en effet, vient de Wien et non d'un prétendu *Vindobona*. V. GRIENBERGER, *Vindobona, Vienne. Eine etymologische Untersuchung (Sitzungsberichte der philos.-histor. Classe der K. Akademie der Wissenschaften)*, t. 130, Vienne, 1894).

de Deynze s'appelait Larugga; le village situé sur son cours portait le nom de *Bacceningahem*, c'est à dire demeure de *Bakko* ou des descendants de *Bakko*. Aujourd'hui, la Larugga est devenue le Bekkelingebeek, c'est à dire le ruisseau de *Bacceningahem* ⁽¹⁾.

De pareilles transformations ne sont pas toujours faciles à constater, parce que très souvent le nom ancien du cours d'eau, devenu obsolète, manque dans nos documents; toutefois, lorsque nous voyons un cours d'eau porter un nom qui n'est et ne peut être absolument qu'un nom d'habitation, alors nous pouvons affirmer avec certitude qu'il en a perdu un plus ancien. Je prends pour exemple deux rivières luxembourgeoises: l'Attert et la Mellier; toutes deux portent les noms de villages situés sur leurs cours, et ces noms désignent et ne peuvent désigner que des domaines occupés par l'homme. Attert est primitivement *Attenrode*, c'est à dire Attonst, ou le Sart d'Atton. Mellier (763, *Maslario*) appartient à la nombreuse famille des noms de lieu terminés en *lar*, dont le sens n'est pas encore fixé d'une manière précise, mais qui désigne certainement une étendue de terre ⁽²⁾.

On peut considérer les changements de nom dont je viens de parler comme l'application d'une espèce de loi, tant le phénomène est régulier et constant, et cette loi, voici comment je crois pouvoir la formuler:

Les ruisseaux de petit parcours qui voient naître sur leurs bords une localité de quelque importance passent généralement leur nom à celle-ci et en prennent eux-mêmes un nouveau, tiré de quelque circonstance relative à cette localité.

Celui-ci est souvent le diminutif de leur premier nom.

(1) « In loco nuncupante Bacceningim secus fluviolum Larugge. » *Liber traditionum S. Petri Blandiniensis*, éd. Fayen, p. 22.

(2) G. KURTH, *La frontière linguistique, etc.*, t. I, p. 288.

J'ajouterai que, dans le cas où le nom ancien a disparu sans que les documents en aient conservé la trace, il n'est pas impossible de le retrouver. D'ordinaire, ainsi que je l'ai marqué plus haut, il se conserve dans le nom d'un des villages situés sur son parcours. Le procédé à suivre pour le restituer à la science est bien simple: sur une bonne carte, on relève toutes les appellations de lieux habités qu'on rencontre sur son chemin, on constate la langue à laquelle ils appartiennent, et s'il y a moyen, on en fait l'étymologie. Cette opération laisse généralement subsister dans la liste au moins un nom indéchiffrable dont ne rendent compte ni les langues romanes, ni les langues tudesques, qui est, par conséquent, celtique ou préromain et qui est le nom primitif du ruisseau.

Appliquons à la Légia, c'est à dire au « ruisseau de Liège », le procédé que je viens de décrire, et voyons si dans son vallon nous ne rencontrerons pas, caché dans quelque hameau, le nom primitif qu'il s'agit de retrouver. Eh mais! il n'y a pas à chercher longtemps: voici que se présente d'emblée à nous, à la source même de la Légia, un nom authentiquement celtique, et qui est, au témoignage unanime des celtisants, un des plus fréquemment employés pour désigner un cours d'eau. Ce nom est celui de Glain.

Glan, dit un maître ⁽¹⁾, est un radical qui signifie *pur*, limpide; il reparaît dans le nom de cours d'eau *Glana* ou

(1) GLÜCK, *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen*, p. 187, note 1. — Cf. K. MÜLLENHOFF, *Alterthumskunde*, t. II, p. 227; BUCK, *Oberdeutsches Flurnamenbuch*, p. 85 (*Glan*, Flussname, vorddeutsch, keltisch *glan*, lauter, rein); ROLAND, *Toponymie namuroise*, t. I, p. 195; A. HOLDER, *Alt-keltischer Sprachschatz*, s. v. *glan*; JOYCE, *Irish names of places, first series*, p. 429; vol. II, p. 398. Ce dernier auteur distingue d'ailleurs entre *glan* = ruisseau et *glen* = vallée; il serait intéressant de connaître le rapport étymologique entre ces deux vocables.

Glanis, qu'on rencontre dans presque tous les pays habités autrefois par les Celtes ; son équivalent germanique est *Hlûtra*, *Lûtra* (aujourd'hui Lauter) qui se retrouve souvent dans le composé *Lauterbach*. Glan se traduirait donc dans le vocabulaire toponymique roman par La Claire Eau.

Je crois utile, pour former la conviction du lecteur, de lui communiquer ici la liste des *glan* ou *glain* telle qu'il m'a été possible de la dresser avec les matériaux qui étaient à ma disposition. Est-il besoin de dire qu'elle est bien loin d'être complète ?

1. Le Glain, nom ancien de la Salm, affluent de l'Amblève à Trois-Ponts. (670. *Glanis*) HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 22. Sur ce cours d'eau se trouvait un village du nom de *Glaniac* mentionné en 720, en 888, 915 et 1004. — Les mêmes, t. I, pp. 128 et 201.

2. Le Glan, affluent de la Lesse dans le bois de Bestin, au sud de Resteigne. ROLAND, *Toponymie namuroise*, t. I, p. 195.

3. La Glenelle, affluent de la Marne, passant à Glannes. LONGNON, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, pp. 117 et 124.

4. La Glenne, affluent du Déron (Mayenne), séparant le département de la Mayenne de celui d'Ille et Vilaine. LÉON MAITRE, *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, p. 148.

5. Le Gland (1258 *Glans*, 1260 *Glan*, 1300 *Glant*) affluent de l'Oise à Hirson. MATTON, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 124.

6. Le Glanon, sous-affluent de l'Isère. BRUN-DURAND, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, p. 162.

7. Le Glan, affluent de l'Ems, arrosant sur son parcours les villages de Glandorf et de Glane.

8. Le Glan, affluent de la Nahe. CANNABICH, *Lehrbuch der Geographie*, 18^e édition, t. I, p. 816.

9. Le Glan, Bavière. HOLDER, *Alt-keltischer Sprach-schatz*.

10. Le Glan, affluent du Gurk (Autriche). OESTERLEY, *Historisch-geographisches Woerterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 215.

11. Le Glan, affluent de la Drave, près de Klagenfurt. HOLDER, o. c.

12. Le Glan, affluent de la Salzach près de Salzbourg. HOLDER, o. c.

13. Glan, nom d'un lac en Suède près de Norrköping.

14. Le Glan, affluent de la Saane à Hauterive, canton de Fribourg, en Suisse. HOLDER, o. c.

15. Glanis, nom d'un cours d'eau en Espagne cité par Etienne de Byzance : *Γλάνις ... ἐστὶ καὶ Ἰβηρίας ποταμός*. HOLDER, o. c.

Voilà, sans doute, une collection déjà respectable d'exemples qui serait singulièrement grossie, si l'on voulait y ajouter tous les cours d'eau dont le vieux nom de *Glan*, abandonné par eux, se retrouve dans celui de quelque localité située sur leurs bords. Les villages du nom de Glambach et de Glambeck sont nombreux dans l'Allemagne septentrionale et orientale, les Glennes et les Glain ne manquent pas en France, et une liste complète de tous les noms issus du radical *glan* nous ferait voir notre vocable toponymique dans une aire de diffusion étonnamment large.

Mais l'intérêt de ma démonstration n'exige pas un tel luxe de recherches et de preuves. Je m'en tiens à l'objet propre de ce mémoire et je conclus :

Le village actuel de Glain a conservé le nom perdu par le ruisseau qui y passe, et que les érudits connaissent aujourd'hui sous celui de Légia. La Légia a porté primitivement le nom de Glain, comme tant d'autres cours d'eau de notre pays et de l'Europe centrale et occidentale.

Ce nom, elle ne l'a pas donné directement au village, comme on pourrait le croire. Elle l'a d'abord communiqué

à la forêt dans laquelle elle jaillissait, et qui, pendant les douze premiers siècles de l'ère chrétienne, couronnait de ses majestueux ombrages la source de notre ruisseau. Nous apprenons à connaître cette forêt pour la première fois en 1204, l'année même, hélas ! où elle allait tomber sous la cognée du bûcheron. Le chroniqueur Renier consacre une mention émue à ces beaux ombrages sous lesquels il avait peut-être joué pendant son enfance : « Cette année (1204) fut vendue et défrichée la belle et antique forêt de Glain, dont le voisinage faisait l'ornement de la ville ; du prix de vente on fit trois parts dont l'une fut donnée à l'évêque, la seconde au chapitre, la troisième à la Cité pour bâtir les murs et les tours de son enceinte ⁽¹⁾ ».

Toutefois, il existe une plus ancienne mention de la forêt de Glain ; elle est faite à l'occasion de la fondation de l'église Saint-Nicolas, qui devait servir de sanctuaire au hameau bâti dans la forêt : *ecclesie Sancti Nicolai in Glano, quae tam fundi quam aedificii jure nostra est*, dit en 1151 une charte de l'abbaye de Saint-Laurent ⁽²⁾. Le hameau que desservait cette église était lui-même désigné comme étant *in Glano, en Glain*, preuve qu'il emprunte bien son nom à la forêt ⁽³⁾.

⁽¹⁾ « *Silva pulcherrima quae Glanum vocabatur, quae ad decus civitatis erat vicina et antiqua, hoc anno venditur et exstirpatur, cujus pretium in tres partes dividitur : prima cedit episcopo, secunda operi monasterii Sancti Lamberti, tertia muris et turribus civitatis* ». RENIER, *Annales*, dans *MGH, SS.*, t. XVI.

Ce que Jean d'OUTREMEUSE, IV, p. 579, traduit ou paraphrase comme suit : « Et pour chu faire furent vendus li bois c'on appelle loit li bois de Glain, qui astoit li plus beais forest d'arbres grosses » et beals qui fust en cent lieuwes tout autour, et anchois que » Tongres la grande fust faites astoit chis bois, et en astoit li Cité » bien parée et enforchie. »

⁽²⁾ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. IV, col. 1008.

⁽³⁾ 1334. La voie dont on vat à S. Nicolay en Glen (*Cartul. de Saint-Lambert*, t. III, 438).

Le village de Glain près de Liège n'est d'ailleurs pas le seul exemple belge qui nous offre le nom de ruisseau *Glainis* transporté à une localité. Sur une des sources de la Salm, qui, comme on l'a vu plus haut, s'appelait Glain au haut moyen âge, nous avons rencontré le très ancien village détruit de *Glanico*, qui s'appellerait aujourd'hui Glagny (V. ci-dessus, p. 134, n° 1).

Si Glagny existait encore, et si nous ignorions que la Salm s'appelait autrefois le Glain, le groupe Glagny-Salm constituerait le même problème de toponymie que Glain-Légia. Et un toponymiste pourrait, par voie d'induction, conclure que Glagny (*Glanico*) contient le nom primitif du ruisseau qui passe par ce village. Il appliquerait en ce cas la méthode que j'applique à Glain-Légia. Or, il se trouve que l'induction aboutit à une certitude pour Glagny-Salm. Qui ne voit à quel point l'induction Glain-Légia y gagne elle-même en vraisemblance ?

II

Je pourrais m'arrêter ici, car la seule chose qui m'importait, c'était de résoudre le petit problème toponymique offert par le nom de la Légia. Mais puisque j'y suis, j'achèverai l'histoire du nom de ce ruisseau, les particularités que j'ai à faire connaître ayant, à ce qu'il me semble, de l'intérêt non seulement pour l'érudition locale, mais aussi au point de vue de la toponymie en général.

1386. Maison située en Glen. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de Val Saint-Lambert*, t. I, n° 761, p. 283.

1444. Individu demeurant en Glent... maison située en Glent sur le grand chemin. Id., o. c., t. I, n° 1234, p. 448.

Cf. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 580, qui d'ailleurs a tort d'écrire en parlant de notre forêt : « Cet endroit n'était alors qu'une forêt très serrée de chênes. On l'appelait forêt de Glain, par suite, assurément, des nombreux fruits de ces arbres qui jonchaient le sol. »

La substitution du nom de Liège à celui de Glain n'est pas la seule vicissitude par laquelle ait passé la destinée du ruisseau de Liège. Tout le monde, au moyen âge, ne l'a pas désigné sous le nom de *Legia*, et souvent on s'est borné à dire : le ruisseau du marché. Un acte de 1294 cite une « *maison ki siet sor le riwe à Saint Servais* » (1). En 1340, un acte d'Adolphe de la Marck parle du « *parvus rivus retro palatium nostrum fluens* » (2) et vers la même époque, Jean de Warnant parle d'un meurtre commis « *secus rivum in foro rerum venalium civitatis* » (3). Jean d'Outremeuse lui-même, si soucieux de donner à toute chose son nom, s'oublie plus d'une fois à mentionner la Légia sous la simple désignation de ruisseau (4). Dès le xv^e siècle, le nom de notre cours d'eau semble être disparu de la langue populaire, et seuls les érudits lui gardaient une existence factice (5).

Étant donné la diffusion restreinte et la fixité imparfaite du nom de *Liège* comme appellatif du ruisseau de Liège, il est facile de comprendre que d'autres désignations encore aient pu naître et jouir de quelque popularité locale. Je ne m'amuserai pas à les rechercher, mais je me bornerai à attirer l'attention sur une seule, à cause de son intérêt étymologique et aussi de sa diffusion relativement considérable. C'est celle de Merchoul. Merchoul est un

(1) Pauvres en Ile, reg. 13 f. 150, aux Archives de l'Etat à Liège.

(2) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. III, p. 572.

(3) Dans la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 179.

(4) « Li roy Humbier avoit a son temps fondeit des beals molins sur le rivièrre qui corroit par deleis Ains. » Jean d'OUTREMEUSE, t. I, p. 215.

(5) C'est ce qu'indique Ortelius, qui passa par Liège à la fin de ce siècle : « *Legia. Voluntque nonnulli sic appellari rivulum qui per forum fluit ex proximis ortum ducens collibus.* » (*Itinerarium*, p. 19). Un témoignage aussi sérieux dispense de tenir compte de celui du mystificateur Hubert Thomas, écrivant vers la même époque : « *Interfluit Legia fluviolus pueris in urbe notus.* » (*De Tungris et Eburonibus*, p. 92).

vocabulaire presque aussi anciennement employé et dans tous les cas beaucoup plus usité que celui de Légia ; on y rencontre la vraie forme populaire du nom de notre ruisseau, le nom de terroir, si je puis ainsi parler, tel que de tout temps il retentit sur les lèvres des *botresses* de la Cité.

Je donne ci-dessous, dans leur ordre chronologique, les principaux passages dans lesquels apparaît le nom de Merchoul, depuis sa première mention en 1218 jusqu'à Jean d'Outremeuse († 1400) inclusivement.

1218. « *Ecclesia beati Lamberti habet unum molendinum situm super rivum qui dicitur Merdecuel.* »

BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 183.

1296. « *Le englise del Magdalene sor Merchul.* »

Charte des Dominicains aux Archives de l'Etat à Liège, citée par GOBERT, II, 420.

1299. Molin qui siet en Liège sus le riu de Merdecuel.

BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. II, p. 557.

xiii^e siècle. Magdeleine sor Merchu, sor Merchuel.

Pauvres en Ile, reg. 1, foll. 75 et 83, aux Archives de l'Etat à Liège.

1304. Maison qui siet delez le molinel sur Mierchuel.

Cartul. St-Jean, reg. 457 fol. 74 v. aux Archives de l'Etat, à Liège, cité par GOBERT, l. c.

1338. Une maison a toutes ses appendisses seante sur Merlechue devant la Madalene.

BORMANS et SCHOOLMEESTERS, III, p. 526.

1356. Une maison seans sur Merlechul.

LES MÊMES, III, p. 224.

1357. Sor le riu desor Mielchuel.

LES MÊMES, IV, p. 259.

1372. Une maison seante sor Mielchoul à Liège.

LES MÊMES, IV, p. 491.

1372. Maison seante sur le riwe desor Merchuel en Liège.

LES MÊMES, IV, p. 497.

1372. Maison...seante sur Merchuel devant le Magdalene.

LES MÊMES, IV, p. 498.

1375. Johan de Flemale prêtre, vesti de la Magdalene sur Mierchou.

LES MÊMES, IV, p. 520.

1381. Grande maison qui siet sor Mielchuel à Liège.

LES MÊMES, IV, p. 601.

1383. Maison seante sus Merchul.

LES MÊMES, IV, p. 614.

1384. Maison faisant le coron desour Merchoule.

LES MÊMES, IV, p. 624.

Que signifie ce nom de Merchoul donné à notre ruisseau? D'accord avec Jean d'Outremeuse — une fois n'est pas coutume — mais pour d'autres raisons que lui, je l'ai dérivé de *matricula*, nom donné dans l'origine, selon moi, au quartier de la Cité où demeuraient les pauvres secourus par la matricule de la cathédrale, et transporté ensuite, par métonymie, au ruisseau qui traverse ce quartier (1). M. Gobert s'est inscrit en faux contre cette étymologie et en produit une dont le parfum de terroir est plus prononcé : la Merchoul ou *Merdecuel*, comme porte une variante, ne serait autre chose qu'une fosse à... engrais humain (2).

Cette étymologie, que l'auteur défend à grand renfort d'arguments, les uns bons, les autres mauvais, se présente, au premier abord, comme assez spécieuse : en effet, la première et la troisième des mentions datées du nom portent *Merdecuel* (3) et la première devance de presque

(1) Voy. mon *Notger de Liège*, t. 1, pp. 167 et 168, avec les notes.

(2) TH. GOBERT, *Un antique nom topographique de Liège : Merchoul*. *BIAL.*, t. XXXV, 1905, pp. 140-154.

(3) M. Gobert, revenant sur la question dans son récent mémoire intitulé *La plus ancienne enceinte de Liège*, déclare qu'il a « rencontré plusieurs exemples de cette leçon *Merdecoul* dans les archives locales du XIII^e siècle encore, qui viennent corroborer mon opinion à ce sujet ». Mais il ne cite que le texte de 1299, visé ci-dessus. S'il en a d'autres, que ne les produit-il? Ce serait le moyen de me fermer la bouche bien mieux qu'avec ses raisonnements.

un siècle toutes les autres! Toutefois, la valeur de cet argument apparaîtra fort affaiblie par cette circonstance que les deux mentions n'en forment en réalité qu'une seule, puisqu'elles se rapportent l'une et l'autre à un même bien, à savoir à un moulin situé sur le ruisseau, et que les rédacteurs du second acte, étrangers à Liège (ce sont les moines d'Orval), paraissent s'être conformés à l'orthographe adoptée par ceux du premier. Dans aucun cas, leur version ne peut être invoquée dans le débat. C'est à Liège et non à Orval que nous devons demander les documents justificatifs de l'usage liégeois.

Quant aux rédacteurs du premier acte, je ne puis me défendre de croire qu'ils ont commis une de ces bévues ou un de ces jeux de mots qui sont si fréquents dans l'onomatistique du moyen âge, et que l'érudition moderne a classés dans une catégorie à laquelle elle donne le nom d'étymologie populaire (4). Elle consiste dans l'altération plus ou moins inconsciente d'un nom de manière à l'identifier avec tel autre mot dont il se rapproche quelque peu, et qui a un sens dans la langue usuelle. Je n'étonnerai personne en disant que l'étymologie populaire s'est particulièrement complu à la déformation de vocables qui présentaient plus ou moins de ressemblance avec le mot immortalisé par Cambronne. Sur les cartes de l'état-major on trouve dans la forêt d'Ethé une fontaine de la *Merdeux*; cela n'a pas même de sens, mais c'est l'altération de *Mère Dieu*, nom que l'idiome local prononce *Mère Diéu*! Et, pour citer un autre exemple, quel mal ne se sont pas donné

(4) Pour prouver à M. Gobert que je ne conteste pas en principe l'emploi du vocabulaire scatologique dans la toponymie liégeoise, je livre à ses savantes recherches le nom d'un *fluvius Merdizus* que je rencontre dans le Cartulaire manuscrit de Saint-Laurent, t. I, fol. 1 (aux Archives de l'Evêché de Liège), mais dont le parcours topographique m'est inconnu.

certaines historiennes révolutionnaires pour prouver que le gendarme Méda, qui tira sur Robespierre le 10 thermidor, s'appelait Merda !

Le travail de l'étymologie populaire n'est d'ailleurs parvenu à altérer que la première partie du mot : *cuel* ou *choul* lui a échappé. Car de soutenir que ce suffixe représenterait en wallon le germanique *kaul* ou *cuy* qui signifie fosse, c'est une affirmation sans preuve et qui doit être laissée pour compte à M. Gobert (1).

Je ne saurais pas non plus admettre avec M. Gobert que la Merchoul fût souillée par les déjections au point de mériter le nom peu flatteur qu'il revendique pour elle. Lui-même reconnaît que le chapitre de la cathédrale et la Cité veillaient à la propreté de ce cours d'eau, et il serait intéressant, si je ne craignais d'abuser de la patience des lecteurs, d'énumérer ici les mesures de police qui furent prises plus d'une fois dans ce but. Mais, dit M. Gobert, « aucune prescription ne défendait la partie aval du ruisseau contre les abus signalés » et c'est cette partie aval, en conséquence, qui a mérité le nom de *Merdecoul* attribué par la suite au cours d'eau tout entier. Je ne saurais admettre ce raisonnement. C'est le cours du ruisseau tout entier, en tant qu'il traversait la Cité, qu'il importait de protéger contre les souillures ; il faudrait prouver le contraire pour être autorisé à faire une exception au détriment d'une de ses parties.

(1) Il y a un essai de preuve, mais qui ne vaut rien : « Le mot *coul* provient de l'ancien germanique qui était encore parlé chez nous au x^e siècle, peut-être au xi^e, conjointement avec le roman wallon ». *BIAL*, XXXV, p. 152. *Si chez nous* veut dire dans la Cité de Liège, comme il y paraît bien, il faut repousser l'affirmation avec la plus grande énergie. Ni au x^e, ni au xi^e siècle un dialecte germanique n'a été parlé conjointement avec le wallon par la population de Liège. Et quand M. Gobert invoque, comme preuve de l'usage des mots hybrides dans le roman de Liège, le nom de Coronmeuse, je suis obligé, encore une fois, de le renvoyer aux romanistes.

M. Gobert voudrait localiser le nom de Merchoul aux environs de l'endroit où ce ruisseau tombe dans la Meuse, vu que, comme il le reconnaît lui-même, la partie d'amont de son cours était protégée par des prescriptions sévères. Mais l'acte de 1299 (1) invoqué par lui atteste le contraire, car le moulin dont il est question, et « qui siet en *Liege sus le rive de Merdecuel* » était situé dans la paroisse Saint-Servais : *molendinum Sancti Lamberti in parochia Sancti Servatii Leodiensis*, comme dit un autre diplôme de 1300 (2).

Par conséquent, au moins à partir de 1299, le nom de Merchoul était porté par tout le cours du ruisseau, depuis son entrée en ville jusqu'à son confluent avec la Meuse (3), et l'hypothèse de M. Gobert s'évanouit.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le nom de Merchoul lui-même, le troisième qu'à ma connaissance notre ruisseau a porté au cours de l'histoire, a fini par disparaître à son tour. A partir de la fin de l'ancien régime, je ne le rencontre plus.

CONCLUSION.

La succession des noms divers sous lesquels apparaît dans l'histoire le ruisseau qui a donné naissance à la ville de Liège est une page d'histoire toponymique bien instructive. En voici le résumé.

Les populations celtiques du vallon de Liège ont donné à leur ruisseau le nom de Glain (*Glanis*), c'est à dire la Claire Eau. Ce ruisseau a donné d'abord son nom au village né sur ses bords, et qui s'appela comme lui

(1) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. II, p. 557.

(2) LES MÉMES, t. II, p. 573.

(3) C'est ce que reconnaissent, l. c., MM. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, qui d'abord, sur la foi de M. GOBERT (*Les Rues de Liège*, t. II, p. 420), avaient admis que ce moulin était le *Moulin aux Tripes* dans la rue de la Madeleine.

Glain. Mais lorsque le village fut devenu une ville, et qu'il eut pris le nom de *Leudicum*, il communiqua à son tour ce vocable romanisé au ruisseau, et celui-ci s'appela Liège comme la ville.

Toutefois, l'identité de ces deux appellations ne fut jamais complète et engendra d'ailleurs des confusions : aussi s'habitua-t-on de bonne heure à désigner le ruisseau par un autre nom, celui de Merchoul, qui désignait le principal quartier de la ville où il coulait. Le nom de Merchoul, à son tour, disparut de la circulation au fur et à mesure que le ruisseau lui-même, voûté sur tout son parcours, disparaissait aux yeux des habitants.

C'est seulement vers sa source, là où il coule encore à ciel ouvert, qu'il a continué d'avoir un état-civil : ses riverains d'Ans l'appellent le ri de Coqfontaine. Quant aux érudits, lorsqu'ils se sont occupés à leur tour de ce cours d'eau historique, ils ont été fort embarrassés de le dénommer. *Glain* était oublié, *Merchoul* trop récent, *Ri de Coqfontaine* trop local, *Liège* trop exposé à la confusion. Ils imaginèrent alors de reprendre la forme latine *Legia*, la plus ancienne à leur connaissance, mais qui n'a jamais vécu sur les lèvres du peuple et qui n'a eu qu'une existence livresque. Et c'est ainsi que tour à tour, sous les vocables Glain, Liège, Merchoul et Légia, notre ruisseau a traversé l'histoire de la Cité depuis son origine jusqu'au xx^e siècle.

Quod erat demonstrandum.

GODEFROID KURTH.

(4) M. le Secrétaire de l'Institut archéologique liégeois veut bien me communiquer un mémoire manuscrit de M. E. Polain, qui croit pouvoir démontrer que le cours actuel de la Légia ne représente plus le cours primitif, et qu'il se confond avec « l'arène » du Val-Saint-Lambert. Je n'ai pas la compétence requise pour traiter cette question, d'ailleurs étrangère à mon sujet.

APPENDICE.

Pour défendre contre moi l'étymologie qu'il donne du mot Merchoul, M. Gobert a mis en avant des arguments de deux espèces : les uns négatifs, qui visent à ébranler ma thèse, les autres positifs, qui doivent confirmer la sienne. J'ai répondu ci-dessus à ces derniers, et je vais examiner rapidement les autres. Pour plus de clarté, j'en reproduis textuellement la partie substantielle, que j'imprime en italique ; ma réponse vient entre parenthèses.

« *Ducange, dit M. Gobert, se garde (!) de citer un seul endroit où MATRICULA se serait changé en Merchoul* ». (Si Ducange en avait cité un, ma conjecture serait une certitude et non une conjecture). — « *N'est-il passoverainement imprudent de vouloir asseoir un jugement, d'édifier tout un système sur une simple présomption, sur l'analogie supposée d'un mot avec un autre ?* » (Je n'assois aucun jugement et je n'édifie aucun système : je fais une conjecture sur l'étymologie du mot *Merchoul*, et M. Gobert en fait une autre. Le tout est de savoir laquelle est la plus plausible).

« *La critique historique peut-elle imprimer sa sanction à une affirmation isolée, même émanée d'une plume des plus autorisées ? Elle exige le témoignage des textes locaux (sic) corroborés par des faits patents. Or, les uns et les autres font défaut en l'occurrence* ». (Il s'agit tout simplement de l'étymologie du mot Merchoul, et la « critique historique » n'a rien à voir dans l'affaire. Toute la

question est de savoir si *Merchoul* vient de *matricula*, ce qui est scientifiquement admissible, ou d'un mot qui serait *merdecoul* et qui signifierait ce que vous savez).

« Admettons que la cathédrale Saint-Lambert possédait très anciennement un registre du genre indiqué (toutes les cathédrales en possédaient un!) et qu'il était connu sous le nom de *matricula* ». (Si Saint-Lambert possédait une *matricula*, comme cela n'est pas douteux, il est fort probable que cette *matricula* s'appelait *matricula*!) « Il resterait à établir que le mot s'est réellement, successivement (?) transmis de la manière annoncée (?) et qu'il s'est aussi transformé ». (Je n'ai nul besoin d'établir cela pour qui-conque a une teinture de philologie romane. La transformation de *matricula* en *merchoul* est absolument régulière et organique.) — « Tout autour de nous, l'expression « *matricule* » qui continue d'ailleurs d'être usitée, en matière de contributions notamment, a traversé le moyen âge dans la plupart des communes rurales pour y désigner l'assiette des tailles ou, si l'on veut, de l'impôt foncier. Le nom s'est perpétué sans la moindre variation ». (Rien n'est plus erroné. Le mot français *matricule*, pris dans le sens que dit M. Gobert, est un terme de la langue administrative moderne, qui l'a emprunté directement au latin. Le moyen âge ne l'a pas connu et n'a pu le connaître, sinon sous la forme *merchoul*.)

— « Mais abandonnons un moment le côté philologique pour aborder le terrain des faits.... Admettons de nouveau que dans maintes villes étrangères, des pauvres se soient rassemblés à l'ombre tutélaire de la cathédrale. Rien ne laisse croire qu'il en a été de même à Liège ». (Rien ne laisse croire non plus le contraire, et c'est tout ce qu'il me faut.) — « Au contraire, pareille concentration ne s'harmonise aucunement avec les mœurs, l'esprit d'indépendance, la fierté de nos ancêtres. » (Je ne crois pas avoir besoin de répondre à cela). — « Aussi haut que nous reportent les annales liégeoises, celles-ci ne révèlent pas de localisation

de l'espèce ». (Je n'y contredis pas, mais cela ne prouve rien, puisqu'il s'agit précisément de choses qui remontent plus haut que ne « nous reportent les annales liégeoises »).

— « Pour saisir l'impossibilité absolue d'un parquage (sic) de la classe misérable aux abords de la cathédrale Saint-Lambert, il suffit de consulter.... le NOTGER DE LIÈGE. » (J'ai déjà protesté dans les *Archives Belges* contre ce procédé de discussion. Il n'est pas vrai que je me charge moi-même de prouver « l'impossibilité absolue » de celles de mes thèses qui déplaisent à M. Gobert, et j'ai l'habitude d'être plus courtois envers ce dernier lorsque j'ai à combattre les siennes). « On y rappelle qu'un hospice avait été ouvert antérieurement à Notger, près du cloître même de la basilique. N'est-ce pas plutôt et tout naturellement dans cet hospice.... que les malheureux éparpillés dans les diverses parties de la ville recevaient aide et assistance l'hospitalité au besoin » ? (Mais non ; on n'hospitalisait pas les habitants pauvres, et M. Gobert se fait une idée très peu exacte de ce qu'était au moyen âge un *hospitium*).

J'aborde quelques arguments développés plus longement par M. Gobert. Il argue d'abord de ce que j'ai dit dans mon *Notger de Liège*, que la disposition peu ordinaire des cloîtres de la cathédrale à l'ouest et au nord de celle-ci s'explique peut-être par la difficulté qu'on éprouvait dès lors à se procurer un autre emplacement au sein de la ville déjà florissante. « Comment dès lors, dit M. Gobert, les infortunés auraient-ils joui de terrains suffisants pour échelonner leurs humbles logis à proximité de la cathédrale? », etc., etc. Ce raisonnement est bizarre. Si, déjà avant la construction de Notger, les maisons des pauvres de la *matricula* s'élevaient auprès de la cathédrale, Notger, ne voulant pas les abattre, aura placé ailleurs ses cloîtres : en quoi l'objection atteint-elle cette manière de voir ? M. Gobert se figure un peu trop le Liège du x^e siècle comme celui du xx^e, et Notger comme un de nos édiles contempo-

rains, qui, sous prétexte d'embellissement, exproprient des zones entières habitées par les pauvres. M. Gobert ajoute que les environs de la place du Marché étaient habités par les riches, ce que je ne conteste pas ; il ne s'agit pas du Marché, mais de la Merchoul.

Le dernier des arguments négatifs de M. Gobert est de beaucoup le plus sérieux. Le nom de Merchoul, dit M. Gobert, a été porté d'abord par le ruisseau : « *Cette indication ne fait-elle pas crouler par la base le piédestal sur lequel a été hissée, bien malgré elle, la pauvre MATRICULA ?* »

Je ne chicanerai pas M. Gobert sur ce « piédestal qui croule par la base » et sur lequel je suis censé avoir « hissé malgré elle la pauvre *matricula* » ; je reconnais volontiers que la circonstance invoquée par M. Gobert constitue une présomption contre ma thèse. Mais cette présomption n'en est une que parce que, grâce à l'absence de tous documents pouvant nous renseigner sur la topographie liégeoise du x^e et du xi^e siècle, nous ne possédons plus la trace des étapes successives faites par le mot *matricula* au cours de son évolution. C'est à cette date reculée qu'il faudrait pouvoir nous reporter pour y découvrir un texte tranchant la question dans le sens de M. Gobert : ceux du xiii^e siècle sont trop récents pour servir de base à une démonstration. Au surplus, M. Gobert est-il bien certain que *sur Merchoul* veut dire nécessairement *sur le ruisseau de Merchoul* ? L'expression *sur* n'a-t-elle pas à Liège un sens assez large ? En parcourant la table alphabétique des noms de rues dressée par M. Gobert (1), j'y relève les noms suivants : Sur les Arques, sur les Foulons, sur les Gonhirs, sur Merchoul, sur Meuse, sur le Muid, sur les Remparts, sur les Terres en Bêche, sur les Vignes, sur les Walles.

(1) *Les Rues de Liège*, t. V.

Je conclus.

M. Gobert formule une conjecture au sujet de l'étymologie de *Merchoul*, et j'en formule une autre. En l'absence de textes historiques formels qui puissent nous départager, nous invoquons l'un et l'autre les arguments qui nous semblent les plus plausibles en faveur de notre thèse. M. Gobert est convaincu de l'excellence de la sienne ; je crois avoir de meilleures raisons que lui pour l'être en ce qui concerne la mienne. Peut-être qu'un jour il surgira un document qui tranchera la question. En attendant, je pense que nous coucherons pendant longtemps, M. Gobert et moi, sur nos positions respectives.

G. K.